



EDITO

Chers salariés,

Toute l'équipe de GARDE vous souhaite une année pleine de réussite et de bonheur pour 2011 !

2011 sera l'année de grands débats quant au financement de la dépendance, une année qui s'annonce également décisive quant au devenir et aux orientations de l'association. Nous ferons régulièrement le point sur cette actualité dans les différents numéros de GARDE Actus. En attendant, vous retrouverez dans ce numéro toutes les nouveautés de fin 2010 et pour l'année à venir, un résumé des réformes actuelles liées aux services à la personne, la création d'un Comité d'Entreprise ou encore la construction d'une plate-forme élévatrice à l'association...

Tout ce qui vous concerne en quelques lignes !

Bonne lecture !



Les dernières Actus

Le point sur le débat dépendance

Enjeu de santé majeur selon le Gouvernement pour 2011, le financement de la dépendance fait polémique depuis plusieurs mois.

Le Ministère du budget a d'ores et déjà estimé à 30 milliards d'euros le coût de cette «5^{ème} branche» de la sécurité sociale dans les prochaines années, dû au vieillissement de la population (en 2050, un tiers de la population aura plus de 60 ans..).

Différentes solutions sont envisagées : suppression d'un RTT, souscription obligatoire à une assurance privée dès 50 ans, recours à la succession pour financer sa dépendance, hausse de la Contribution Sociale Généralisée...

Une consultation nationale début 2011 devrait déboucher sur des décisions à l'été prochain. ■

■ Création d'un Comité d'Entreprise !

Durant le premier trimestre 2011, un Comité d'Entreprise va être créé pour tous les salariés en prestataire et l'équipe administrative de GARDE.

Des élections pour désigner les nouveaux Délégués du Personnel et les futurs membres du CE auront lieu courant janvier. Plus d'informations vous seront dispensées durant les réunions de secteur. ■

L'exonération de cotisations sociales supprimée dans les services à la personne !

Malgré la mobilisation de nombreuses fédérations d'associations de services d'aide à domicile depuis près d'un an, la loi a été définitivement votée au Sénat le 7 décembre dernier, après avoir été adoptée par l'Assemblée Nationale.

Le principe : supprimer l'abattement de 15 points de cotisations sociales patronales dans les services à la personne à partir du 1^{er} janvier 2011 (loi Borloo de 2005).

Les conséquences : l'alourdissement du coût des salaires des aides à domicile en prestataire et pour les particuliers-employeurs en mandataire, le coût de l'heure augmentera de 12% (soit ~1,5 € par heure de prestation).

Sont concernées par cette augmentation : les personnes de 60 à 70 ans sans prise en charge, les particuliers-employeurs en Emplois Familiaux (garde d'enfants, ménage..).

Cette mesure tombe au plus mal dans un secteur déjà en crise.. En venant s'ajouter à la précarité financière que connaissent actuellement de nombreuses associations d'aide à domicile, la suppression de cette exonération ne manquera pas d'aggraver leur situation et risque malheureusement de précipiter leur disparition.. Quant aux particuliers-employeurs, cette mesure va à l'encontre de l'emploi. Certains choisiront de réduire les contrats de travail de leur salarié, d'autres souhaiteront ne plus déclarer leur aide à domicile et s'orienteront vers le travail illégal.. Pour les salariés concernés en mandataire, nous vous déconseillons d'accepter le travail non déclaré qui va à l'encontre de vos droits et précarisera votre avenir. La seule solution à ce jour qui nuira le moins à votre activité serait le passage à la déclaration des charges au forfait. En parallèle, comme depuis plusieurs mois déjà, nous allons continuer de nous battre pour la valorisation de votre activité. ■



Résultats enquête diversité

Globalement les salariés de GARDE sont satisfaits de leurs conditions de travail et estiment qu'il n'y a pas de discrimination exercée au sein de l'association, tout le monde a ses chances.

Selon eux, GARDE accorde de l'importance à certaines valeurs comme l'esprit d'équipe, le rejet de la discrimination et la valorisation de la différence. La compétence et la formation des salariés sont également primordiales pour la satisfaction du client.

Les éléments à améliorer qui ressortent de cette enquête sont le manque d'informations quant aux possibilités d'évolution de carrière, pouvoir s'exprimer librement et de manière anonyme (boîte à idées), avoir plus de temps pour échanger avec les responsables de secteur sur ce qu'il se passe sur le terrain... Des suggestions que GARDE va prendre en compte pour améliorer votre satisfaction. ■



Informations pratiques

Calendrier des réunions de secteur

Récapitulatif des différentes réunions organisées de 14h00 à 16h30 :

***Jeudi 6 janvier** : salle de la cantine, rue St Laurent à Dieulouard.

***Mardi 11 janvier** : salle 315 de la Maison Départementale, 28 rue de la République à Lunéville.

***Jeudi 13 janvier** : salle Bernard Perrin, Hôtel de ville, 1 rue du Capitaine Caillon à Neuves Maisons.

***Vendredi 14 janvier** : Association GARDE, 13/15 bd Joffre à Nancy. ■



Quand diversité rime avec accessibilité

10 000 € c'est la somme que la Banque Populaire Lorraine Champagne s'engage à verser à GARDE en soutien au financement des travaux de réaménagement de ses locaux.

Le but : installer une plate-forme élévatrice pour que les travailleurs handicapés de l'association et toute personne à mobilité réduite puissent avoir accès à la totalité des locaux y compris l'étage où se trouvent les sanitaires, l'espace restauration et d'autres bureaux. Les travaux débuteront courant février.

Ce projet entre dans la démarche de diversité, d'égalité et accessibilité pour tous engagée par GARDE. ■

Zoom SuR

L'arbre de Noël du 11 décembre dernier



Au total, quasi 130 personnes (dont 60 enfants) étaient présentes à l'arbre de Noël organisé par GARDE.

D'après les retours, le dessin animé «L'apprenti Père Noël» a beaucoup plu aux enfants (et aux adultes aussi..!), enchantés d'avoir papoté avec le Père Noël après la séance.

Merci à tous pour votre participation ! ■